

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.090

L'An deux Mille Seize, le 17 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juin 2016

DATE D’AFFICHAGE

Le 10 juin 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par M. Patrick MARENGO
M. Bernard GIRAUD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
Mme Nancy LEFÉBVRE représentée par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON
M. Pierre PAPEIX représenté par M. René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RÉALISATION D’UN MULTIPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE - DÉCLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC DU SITE

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : 2 CONTRE
7 ABSTENTIONS
23 POUR

En vue de la réalisation d'un multiplexe sur le site dit « Le Vélodrome », le Conseil Municipal, par une délibération n°16.020 du 21 mars 2016, a autorisé la société « CINEMA ET LOISIRS » à déposer une demande de permis de construire portant sur une emprise totale du projet à 8.796 m², concernant les parcelles cadastrées section AM n°166p et n°106p, incluant l'esplanade et les gradins.

Les gradins sont intégrés dans un état descriptif de division en volumes établie comme suit :

- lot 1 : salle de sports Landry, circulation, locaux techniques, annexes
- lot 2 : gradins
- lot 3 : surplus de la propriété en hauteur

Seul le deuxième volume est destiné à être la propriété de la société « CINEMA ET LOISIRS » pour une contenance de 1.610 m², les lots 1 et 3 restant la propriété de la Ville de ROYAN.

Suite à la décision de désaffectation du site, par délibération de ce jour, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public communal du site dit « Le Vélodrome », des parcelles cadastrées AM n°166p et n°106p, (hormis les lots 1 et 3 de l'état descriptif de la division en volumes), tel qu'il figure sur le plan en annexe de la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de déclasser du domaine public communal le site dit « Le Vélodrome », cadastré section AM n°166p et n°106p d'une superficie globale de 8.796 m², (hormis les lots 1 et 3 de l'état descriptif de la division en volumes), tel qu'il figure sur le plan en annexe de la présente.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO

